

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01122 Numéro SIREN : 433 891 686 Nom ou dénomination : A B COIFFURE
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2023 sous le numéro de dépôt B2023/016547

SARL AB COIFFURE

CC INTERMARCHE LES ROLES

30820 CAVEIRAC

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES
Reçu le

29 NOV. 2023

SELAS VIDAL VIDAL-PENCHINAT

COMPTES ANNUELS du 01/07/2017 au 30/06/2018

- Attestation des comptes
- Bilan actif-passif
- Compte de résultat

Pages

	1
2 et	3
4 et	5

Certifié

Après conforme

JEAN VITTEL DUBOIS

SARL AB COIFFURE
CC INTERMARCHE
30820 CAVEIRAC

CABINET BODIN

102 rue Alain Albaric

30035 NIMES CEDEX 1

04.66.04.29.30

COMPTES ANNUELS

SARL AB COIFFURE
JEAN VALLON
CC INTERMARCHÉ LES ROLES

30820 CAVEIRAC

EXERCICE
du 01/07/2017 au 30/06/2018

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

**SARL AB COIFFURE
CC INTERMARCHE LES ROLES
30820 CAVEIRAC**

relatifs à l'exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 5 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	258 043.36 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	133 188.95 Euros
- Résultat net comptable,	7 225.35 Euros

**Fait à NIMES CEDEX 1
Le 15/10/2018**

Cécile CHABROL

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2018 12			Exercice N-1 30/06/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	686	686				
	Fonds commercial (1)	94 518		94 518	94 518		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	13 895	11 446	2 450	3 032	583	19.21
	Autres immobilisations corporelles	25 578	16 905	8 673	10 651	1 978	18.57
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 700		3 700	3 687	13	0.36
	Total II	138 378	29 037	109 341	111 888	2 547	2.28
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	3 846		3 846	5 599	1 753	31.31
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 954		1 954	3 052	1 097	35.96
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 988		1 988	4 031	2 043	50.69
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	18 095		18 095	22 659	4 564	20.14
	Autres créances	111 154		111 154	112 382	1 228	1.09
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	11 088		11 088	5 728	5 360	93.57
	Charges constatées d'avance (3)	577		577	647	70	10.85
	Total III	148 702		148 702	154 099	5 397	3.50
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	287 080	29 037	258 043	265 987	7 943	2.99

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2018 12	Exercice N-1 30/06/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 700) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 700	7 700		
	Réserves				
	Réserve légale	770	770		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	183 488	199 494	16 006	8.02
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	7 225	16 006	23 231	145.14
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	199 184	191 958	7 225	3.76
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires		3 895	3 895	100.00
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	212		212	
	Emprunts et dettes financières diverses	18 225	17 493	732	4.18
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 354	17 871	1 483	8.30
	Dettes fiscales et sociales	15 912	26 009	10 097	38.82
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	5 157	8 760	3 603	41.13
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	58 860	74 028	15 169	20.49
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	258 043	265 987	7 943	2.99

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

58 860 74 028

SARL AB COIFFURE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7700 E
Siège social : CC INTERMARCHE LES ROLES

30820 CAVEIRAC
RCS : 43389168600019

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE en date du 15/10/2018

L'an deux mille dix-huit,
le quinze Octobre, à neuf heures,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur CHRISTOPHE ACKERMANN,
Propriétaire de 50 parts sociales

- Société SNOW
Propriétaire de 50 parts sociales

Soit un total :100 parts.

Sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur CHRISTOPHE ACKERMANN préside la réunion en sa qualité de gérant.



Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30/06/2018,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30/06/2018,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30/06/2018, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 7 225.35 euros, de la manière suivante :

- en totalité au compte "autres réserves", soit	7 225.35 €
Total.....	<u>7 225.35 €</u>

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes par part sociale pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Avoirs fiscaux</u>
N-1.....	0.00 €	0.00 €
N-2.....	0.00 €	0.00 €
N-3.....	0.00 €	0.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, approuve la convention de nature de celles visées à l'article L.223-19 du code de commerce, intervenue entre la société et EURL SNOW, représentée par son gérant Monsieur CHRISTOPHE ACKERMANN.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

Monsieur CHRISTOPHE ACKERMANN,
Société SNOW

